

Les engagements climat et la politique énergies fossiles du groupe Groupama

Contexte réglementaire

Les publications scientifiques sont sans équivoques quant aux défis urgents que pose le changement climatique et à la nécessité d'une transition vers une économie neutre pour le climat.

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) assure, dans son scénario Net Zéro Émissions (NZE), que l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et la limitation du réchauffement à 1,5°C d'ici la fin du siècle impose la fin immédiate de tous les nouveaux projets d'exploration d'énergies fossiles. Le rapport du Comité scientifique et d'expertise (CSE) de l'Observatoire de la Finance Durable (OFD) publié en mars 2023 souligne également la nécessité de fermer toutes les infrastructures liées au charbon d'ici 2030 dans l'UE et les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Conscient du rôle primordial des secteurs pétrole & gaz et charbon thermique dans la décarbonation de l'économie et afin de répondre aux différents appels à accentuer les engagements sur les énergies fossiles, Groupama a renforcé en 2022 sa politique sur les énergies fossiles non conventionnelles et en 2023 les critères de sa politique sur le charbon thermique.

En outre, le groupe Groupama reconnaissant son rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie et aspirant à contribuer à l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050 à travers sa politique d'investissement, a rejoint en 2022 la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA). Le Groupe renforce ainsi sa politique d'investissement responsable et ses engagements en faveur de la transition énergétique.

« En tant qu'investisseur institutionnel et acteur majeur du financement de l'économie européenne, Groupama a développé depuis plusieurs années des politiques d'investissement intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette année, nous renforçons nos engagements pour limiter le changement climatique. Ainsi, nous sommes fiers de rejoindre la Net-Zero Asset Owner Alliance pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris et atteindre des portefeuilles neutres en carbone d'ici 2050 »

Thierry Martel, directeur général de Groupama

Renforcement en 2022 de la politique sectorielle sur le pétrole et le gaz non conventionnel

Groupama a renforcé en 2022 sa politique sur les énergies fossiles non conventionnelles, en ligne avec les préconisations des scénarios de l'AIE. Le scénario Net Zéro Émissions (NZE) de l'AIE, qui est le plus ambitieux, implique : l'arrêt immédiat des nouveaux projets pétroliers et gaziers, ainsi que la réduction progressive pétrolière et gazière.

Dans la lignée de ces recommandations, le Groupe suit la démarche suivante :

- Groupama s'engage à ne plus financer en direct les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers non conventionnels, à l'exception des besoins de financements spécifiquement fléchés vers la transition. Autrement dit, le Groupe pourra continuer à investir dans une filiale ou un projet dédié au financement de la transition et dans des obligations vertes émises par ces entreprises, afin de se laisser l'opportunité de contribuer pleinement au financement de la transition ;
- Groupama met en place des actions d'engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l'énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées.

Groupama met au cœur des moyens d'application de cette politique la liste d'entreprises élaborée par Urgewald : la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL). L'ambition de cette politique fera l'objet d'une revue sur son périmètre d'application ainsi que de réflexions sur d'éventuels seuils de désengagement.

Renforcement en 2023 de la politique sectorielle sur le charbon thermique

Groupama a annoncé en 2020 un calendrier de sortie du charbon thermique. Cette politique prévoit une sortie définitive du secteur au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.



Le Comité scientifique et d'expertise (CSE) de l'OFD a présenté un nouveau rapport le 14 mars 2023 sur les énergies fossiles. Ce dernier rappelle que l'ensemble des infrastructures liées au charbon doit fermer à horizon 2030 dans l'UE/pays de l'OCDE et en 2040 dans le reste du monde, et formule 5 recommandations, parmi lesquelles un renforcement du calendrier de sortie.

Dans cette perspective, Groupama renforce en 2023 sa politique de sortie du charbon thermique avec un abaissement des seuils absolus sur la production annuelle et les capacités installées :

- Réduction du seuil de production de 20MT à 10MT. Au 31/12/2022, les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion, d'après la liste Urgewald, représentent une exposition inférieure à 200M€.
- Réduction du seuil absolu de capacités installées de 10GW à 5GW. Au 31/12/2022, les émetteurs en portefeuille entrant dans ce nouveau périmètre d'exclusion, d'après la liste Urgewald, représentent une exposition d'environ 500M€.

Le reste de la politique charbon est inchangé, et en particulier :

- L'objet : elle concerne l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique y compris les développeurs.
- Les outils et la mise en œuvre : elle s'appuie sur les données d'Urgewald et les analyses de GAM, qui peuvent conduire à des conclusions divergentes de la stricte application des données Urgewald. Dans ce cas, une stratégie d'engagement est instaurée et la stratégie de l'entreprise est revue à minima annuellement.

- Le périmètre d'application : elle s'applique à tous les investissements détenus en direct ou via mandats (hors obligations souveraines et dérivés) et OPC dédiés gérés par GAM (hors stratégies indicelles) du Groupe Groupama.

Nos deux engagements complémentaires en faveur du climat pris 2022

Groupama s'est engagé à réaliser 1,2 Md€ d'investissements durables entre 2022 et 2024 notamment sur l'infrastructure, l'immobilier et les obligations vertes. À ce jour, le taux d'atteinte de cet objectif est de 83%.

En 2022, Groupama s'est également engagé sur des objectifs chiffrés permettant de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, avec une réduction de 50% de l'intensité carbone (Scope 1 & 2) des portefeuilles obligations privées et actions cotées du Groupe. À ce jour, avec une réduction de l'intensité de 12,5% entre fin 2022 et fin 2021, cet objectif est atteint à 25%. Un positionnement favorable sur des émetteurs ayant eux-mêmes fortement réduit les émissions associées à leur activité a permis d'atteindre ce résultat.

